

Colmar, le 29 juillet 2021

Monsieur le Président  
Collectivité européenne d'Alsace  
1 place du Quartier Blanc  
67000 STRASBOURG

Objet : Report des négociations relatives à la Protection Sociale Complémentaire au titre de la garantie « Prévoyance » et maintien des dispositifs existants au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Monsieur le Président,

Les protocoles d'accord signés en novembre 2020 entre les anciens départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi que les organisations syndicales représentatives, ont prévu qu'une étude soit menée en 2021 afin de décider, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, de la continuation de l'adhésion de la CeA à la convention de participation souscrite auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin ou de la mise en place d'une convention de participation sur le risque prévoyance souscrite en propre par la CeA.

Une telle réflexion, à laquelle il était convenu que les organisations syndicales soient associées, nécessite d'y consacrer du temps dans la mesure où le cahier des charges doit être construit avec méthode tout en étant le plus exhaustif et précis possible.

Compte tenu des délais liés à la mise en œuvre d'un éventuel appel d'offres et du rétroplanning en découlant, il n'est pas raisonnable de penser que cette réflexion puisse sérieusement être menée encore en 2021 pour une effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dans ces conditions, nous vous proposons de bien vouloir reporter d'une année cette réflexion de manière à ce qu'elle puisse produire ses effets, le cas échéant, au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans cette perspective, il conviendrait de maintenir de manière transitoire les dispositifs de participation existants pour les agents de la CeA. Nous vous proposons ainsi de poursuivre, pour l'année 2022, le versement de la participation de la Collectivité aux agents haut-rhinois ayant souscrit un contrat labellisé avant le 31 décembre 2020, ainsi qu'à tous les autres agents ayant souscrit au contrat collectif de Collecteam.

Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de nos cordiales salutations.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT